



## Crédits parlementaires accordés et financement des arts par le Conseil des arts, de 1957-1958 à 2023-2024<sup>1</sup>

Année financière	Crédits parlementaires <sup>2</sup>		Financement des arts par le Conseil des arts <sup>3</sup>	
	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2023-2024 <sup>4</sup>	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2023-2024
1957-1958 <sup>5</sup>	...	...	749 000 \$	7 950 534 \$
1958-1959	...	...	1 435 000 \$	14 831 480 \$
1959-1960	...	...	1 263 000 \$	12 968 451 \$
1960-1961	...	...	1 397 000 \$	14 159 271 \$
1961-1962	...	...	1 406 000 \$	14 068 955 \$
1962-1963	...	...	1 478 000 \$	14 603 384 \$
1963-1964	...	...	1 424 000 \$	13 895 056 \$
1964-1965	...	...	1 475 000 \$	14 129 421 \$
1965-1966 <sup>6</sup>	1 933 000 \$	18 075 851 \$	3 374 000 \$	31 550 917 \$
1966-1967	3 108 000 \$	27 900 960 \$	4 297 000 \$	38 574 783 \$
1967-1968	6 637 000 \$	57 606 227 \$	7 039 000 \$	61 095 409 \$
1968-1969	7 479 000 \$	62 497 388 \$	8 689 000 \$	72 608 612 \$
1969-1970	8 492 000 \$	67 720 467 \$	9 412 000 \$	75 057 117 \$
1970-1971	8 831 000 \$	68 342 369 \$	10 269 000 \$	79 470 931 \$
1971-1972	10 513 000 \$	79 023 555 \$	12 069 000 \$	90 719 612 \$
1972-1973	14 326 000 \$	102 767 790 \$	15 239 000 \$	109 317 210 \$
1973-1974	17 323 000 \$	115 315 394 \$	18 986 000 \$	126 385 619 \$
1974-1975	20 447 000 \$	122 603 958 \$	22 411 000 \$	134 380 462 \$
1975-1976	30 181 000 \$	163 497 762 \$	31 062 000 \$	168 270 352 \$
1976-1977	32 620 000 \$	164 778 199 \$	33 205 000 \$	167 733 296 \$
1977-1978	37 537 000 \$	175 507 818 \$	37 815 000 \$	176 807 634 \$
1978-1979	39 152 000 \$	168 054 077 \$	41 074 000 \$	176 303 973 \$
1979-1980	41 116 000 \$	161 483 090 \$	41 795 000 \$	164 149 863 \$
1980-1981	44 647 000 \$	159 410 084 \$	43 693 000 \$	156 003 870 \$
1981-1982	52 941 000 \$	168 020 830 \$	51 557 000 \$	163 628 378 \$
1982-1983	59 883 000 \$	171 359 186 \$	60 754 000 \$	173 851 610 \$
1983-1984	65 581 000 \$	177 328 315 \$	65 502 000 \$	177 114 702 \$
1984-1985	72 614 000 \$	188 245 205 \$	70 108 000 \$	181 748 627 \$
1985-1986	74 244 000 \$	185 138 610 \$	69 257 000 \$	172 702 773 \$
1986-1987	85 311 000 \$	204 304 239 \$	84 088 000 \$	201 375 378 \$
1987-1988	96 895 000 \$	222 221 964 \$	82 545 000 \$	189 311 234 \$
1988-1989	93 251 000 \$	205 754 664 \$	93 337 000 \$	205 944 420 \$
1989-1990	103 503 000 \$	217 383 975 \$	94 681 000 \$	198 855 416 \$
1990-1991	104 054 000 \$	208 506 166 \$	95 604 000 \$	191 573 832 \$
1991-1992	105 493 000 \$	200 156 405 \$	96 322 000 \$	182 755 872 \$

Année financière	Crédits parlementaires <sup>2</sup>		Financement des arts par le Conseil des arts <sup>3</sup>	
	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2023-2024 <sup>4</sup>	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2023-2024
1992-1993	108 215 000 \$	202 387 815 \$	98 076 000 \$	183 425 471 \$
1993-1994	99 335 000 \$	182 307 576 \$	89 702 000 \$	164 628 320 \$
1994-1995	98 362 000 \$	180 311 204 \$	86 479 000 \$	158 528 015 \$
1995-1996	97 946 000 \$	175 654 299 \$	84 300 000 \$	151 181 849 \$
1996-1997 <sup>7</sup>	91 093 000 \$	160 975 369 \$	84 694 000 \$	149 667 350 \$
1997-1998 <sup>8</sup>	113 968 000 \$	198 057 221 \$	101 655 000 \$	176 659 298 \$
1998-1999 <sup>9</sup>	116 169 000 \$	199 892 113 \$	111 757 000 \$	192 300 380 \$
1999-2000	116 584 000 \$	197 151 199 \$	111 044 000 \$	187 782 695 \$
2000-2001 <sup>10</sup>	127 431 000 \$	209 847 066 \$	113 795 000 \$	187 391 976 \$
2001-2002 <sup>11</sup>	151 776 000 \$	243 803 779 \$	133 347 000 \$	214 200 549 \$
2002-2003 <sup>12</sup>	153 707 000 \$	241 473 697 \$	139 065 000 \$	218 471 115 \$
2003-2004 <sup>13</sup>	155 604 000 \$	237 795 607 \$	134 815 000 \$	206 025 647 \$
2004-2005 <sup>14</sup>	152 111 000 \$	228 239 141 \$	130 051 000 \$	195 138 606 \$
2005-2006 <sup>15</sup>	151 683 000 \$	222 704 666 \$	129 491 000 \$	190 121 833 \$
2006-2007 <sup>16</sup>	172 507 000 \$	248 403 755 \$	149 990 000 \$	215 980 101 \$
2007-2008 <sup>17</sup>	182 507 000 \$	257 146 634 \$	161 904 000 \$	228 117 654 \$
2008-2009 <sup>18</sup>	182 242 000 \$	250 922 158 \$	158 270 000 \$	217 916 012 \$
2009-2010 <sup>19</sup>	183 122 000 \$	251 472 607 \$	158 390 000 \$	217 509 344 \$
2010-2011 <sup>20</sup>	181 277 000 \$	244 451 645 \$	154 532 000 \$	208 386 070 \$
2011-2012 <sup>21</sup>	180 958 000 \$	237 101 766 \$	157 304 000 \$	206 108 911 \$
2012-2013 <sup>22</sup>	181 180 000 \$	233 881 495 \$	153 397 000 \$	198 016 998 \$
2013-2014 <sup>23</sup>	181 974 000 \$	232 802 243 \$	153 640 000 \$	196 554 104 \$
2014-2015 <sup>24</sup>	182 224 000 \$	228 653 278 \$	155 141 000 \$	194 669 737 \$
2015-2016 <sup>25</sup>	182 224 000 \$	226 124 727 \$	157 286 000 \$	195 178 757 \$
2016-2017 <sup>26</sup>	222 574 000 \$	272 323 796 \$	196 793 000 \$	240 780 220 \$
2017-2018 <sup>27</sup>	258 514 000 \$	311 445 931 \$	218 892 000 \$	263 711 144 \$
2018-2019 <sup>28</sup>	292 990 895 \$	345 044 000 \$	261 842 706 \$	308 361 987 \$
2019-2020 <sup>29</sup>	327 771 295 \$	378 624 047 \$	289 927 491 \$	334 908 889 \$
2020-2021 <sup>30</sup>	428 631 145 \$	491 517 904 \$	394 586 960 \$	452 478 915 \$
2021-2022 <sup>31</sup>	510 389 080 \$	566 257 941 \$	474 830 632 \$	526 807 149 \$
2022-2023 <sup>32</sup>	423 422 901 \$	439 945 355 \$	383 973 563 \$	398 956 659 \$
2023-2024 <sup>33</sup>	369 339 000 \$	369 339 000 \$	325 568 000 \$	325 568 000 \$

---

<sup>1</sup> Les montants reflètent le mandat du Conseil des arts du Canada. Par conséquent, les montants alloués aux programmes des sciences sociales et humaines qui faisaient partie du Conseil des arts de 1957-1958 à 1977-1978 sont exclus.

Sources :

Crédits parlementaires : Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels – section finances, 1957-1958 à l'année fiscale la plus récente.

Financement des arts : de 1957-1958 à 1981-1982 : L. Mailhot, B. Melançon, Le Conseil des arts du Canada, 1957-1982, Léméac, 1982, p.67; pour 1982-1983 et 1983-1984 : Le Conseil des arts du Canada, 1983-1984, rapport annuel; de 1984-1985 à 1993-1994: Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels – section finances; de 1994-1995 à l'année fiscale la plus récente : Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels.

<sup>2</sup> Le crédit parlementaire constitue la principale source de revenus du Conseil des arts. Il fournit les fonds des divers programmes de subventions et prix, de la Commission canadienne pour l'UNESCO, des œuvres acquises par la Banque d'art (créée en 1972) et les paiements versés aux auteurs dans le cadre du Programme du droit de prêt public (créé en 1986). Le crédit parlementaire n'est pas utilisé pour les Fonds spéciaux, comme les prix Killam ou Molson.

<sup>3</sup> Le financement aux arts inclut les subventions attribuées aux artistes et aux organismes artistiques dans le cadre des divers programmes, les œuvres acquises par la Banque d'art et les paiements du Programme du droit de prêt public. Il inclut aussi les prix du Conseil des arts tels le prix Jules-Léger pour la nouvelle musique de chambre et les prix du Gouverneur général en littérature, en arts de la scène, en architecture, en arts visuels et en arts médiatiques. Le financement des arts n'inclut pas les Fonds Spéciaux tels les prix Killam et Molson.

<sup>4</sup> Les tableaux sommaires rétrospectifs de l'Index des prix à la consommation de Statistique Canada ont été utilisés pour la conversion des dollars en cours en dollars de l'année fiscale la plus récente, <<http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/econ46a-fra.htm>> .

<sup>5</sup> En 1957, le gouvernement du Canada recevait 100 millions de dollars en legs de la part de Sir James Hamet Dunn (Bathurst, Nouveau-Brunswick, 1874 – St.Andrews, Nouveau-Brunswick, 1956) et d'Izaak Walton Killam (Yarmouth, Nouvelle-Écosse, 1885 – Grand-Cascapédia, Québec, 1955), et investissait 50 millions de dollars (436 millions – en dollars de 2017-2018) dans un fonds de dotation et 50 millions de dollars dans l'University Capital Grants Fund. Ces investissements ont rendu possible la création du Conseil des arts. Comme l'énonçait la Loi sur le Conseil des arts, le Conseil a pour mandat de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres en art, en sciences humaines et en sciences sociales. De 1957-1958 à 1964-1965, il n'y avait pas de crédit parlementaire. Les intérêts et dividendes des Fonds de dotation constituaient la principale source de revenus du financement des arts.

<sup>6</sup> De 1965-1966 à 1977-1978, les montants relatifs au crédit parlementaire figurant au tableau comprennent les sommes allouées aux programmes de subventions en art et de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Cette portion est établie en fonction du pourcentage des dépenses pour les deux et les dépenses liées aux programmes en sciences sociales et humaines, comme le mentionnent les rapports annuels de ces années financières. Vous trouvez ci-dessous les pourcentages des dépenses des programmes en art et de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

<u>1965-1966 : 55,60 %</u>	<u>1969-1970 : 35,83 %</u>	<u>1973-1974 : 47,43 %</u>	<u>1977-1978 : 56,84 %</u>
<u>1966-1967 : 44,74 %</u>	<u>1970-1971 : 36,49 %</u>	<u>1974-1975 : 50,04 %</u>	
<u>1967-1968 : 39,27 %</u>	<u>1971-1972 : 39,96 %</u>	<u>1975-1976 : 55,16 %</u>	
<u>1968-1969 : 36,34 %</u>	<u>1972-1973 : 44,57 %</u>	<u>1976-1977 : 54,68 %</u>	

<sup>7</sup> La baisse du crédit parlementaire de 1996-1997 correspond au transfert de 3,1 millions de dollars du Conseil des arts au ministère du Patrimoine canadien pour le financement de l'École nationale de théâtre et de l'École nationale de ballet.

<sup>8</sup> Le crédit parlementaire de 1997-1998 inclut les fonds annuels additionnels de 25 millions de dollars qui ont débuté cette année-la.

<sup>9</sup> En ce qui concerne le crédit parlementaire, 10 millions de dollars au total ont été reçus comme financement non récurrent (4 millions en 1998-1999, 4 millions en 1999-2000 et 2 millions en 2000-2001), afin de financer des projets spéciaux du millénaire grâce aux Fonds du millénaire, lequel a fourni 10 millions de dollars en subventions sur deux ans (1998-1999 et 1999-2000). Une petite partie (environ 602 000 \$) a été allouée à des subventions additionnelles en 2000-2001.

<sup>10</sup> Le crédit parlementaire de 2000-2001 inclut des fonds additionnels de 10 millions, qui ont commencé cette même année, et les fonds de 600 000 \$ pour le PICLO (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle).

<sup>11</sup> Le crédit parlementaire de 2001-2002 inclut le crédit parlementaire supplémentaire de 25 millions de dollars, annoncé en mai 2001, les 900 000 \$ pour le PICLO et les 295 000 \$ pour l'IPOLC (Interdepartmental Partnership with Official Language Communities).

<sup>12</sup> Le crédit parlementaire de 2002-2003 inclut le crédit parlementaire supplémentaire de 25 millions de dollars, 900 000 \$ pour le PICLO et 500 000 \$ pour l'IPOLC.

<sup>13</sup> Le crédit parlementaire de 2003-2004 inclut le crédit supplémentaire de 25 millions de dollars, les 1 119 000 \$ pour Terminus 1525, les 580 000 \$ pour les diffuseurs de la danse, les 500 000 \$ pour l'IPOLC, les 450 000 \$ pour le PICLO, le 1 million de dollars pour l'aide à l'acquisition d'équipement à l'intention des organismes de production en arts médiatiques ainsi que les 50 000 \$ pour l'Alliance des droits des créateurs.

<sup>14</sup> Le crédit parlementaire de 2004-2005 comprend le crédit supplémentaire de 25 millions, les 600 000 \$ pour Terminus 1525, les 300 000 \$ pour le programme de développement de l'enregistrement sonore, les 500 000 \$ pour l'IPOLC, les 450 000 \$ pour le PICLO, les 230 000 \$ pour la CITF (Commission internationale du théâtre francophone) et les 200 000 \$ pour l'initiative SPARK (ainsi que la contribution de 1 500 000 \$ pour l'initiative de réallocation).

<sup>15</sup> Le crédit parlementaire de 2005-2006 inclut l'allocation supplémentaire de 25 millions de dollars ainsi qu'une portion de 2 500 000 \$ pour l'Initiative d'accroissement de la capacité (ainsi que la contribution de 1,5 million de dollars à l'initiative de réallocation).

<sup>16</sup> Le crédit parlementaire de 2006-2007 inclut un supplément de 20 millions de dollars.

<sup>17</sup> Le crédit parlementaire de 2007-2008 inclut un supplément de 30 millions de dollars.

<sup>18</sup> Le crédit parlementaire de 2008-2009 inclut un supplément de 500 000 \$ au Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO, les 800 000 \$ pour le PICLO et l'IPOLC, ainsi que les 250 000 \$ pour le programme de développement de l'enregistrement sonore.

<sup>19</sup> Le crédit parlementaire de 2009-2010 inclut un supplément de 750 000 \$ pour la mise en œuvre du nouveau Programme national de traduction pour l'édition du livre et un rajustement rétroactif compensatoire de 1,5 million de dollars.

<sup>20</sup> Les crédits parlementaires de 2010-2011 ont été réduits de 1 356 000 \$ à la suite du transfert des ressources à d'autres partenaires, pour la gestion du Programme du Fonds de la musique du Canada. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'une compression financière de 185 968 \$ ainsi que d'un supplément de 127 000 \$ pour la Commission internationale du théâtre francophone (CITF).

<sup>21</sup> Les crédits parlementaires de 2011-2012 ont été réduits de 700 000 \$, relativement au Programme national de traduction pour l'édition du livre. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires comprend un supplément de 127 000 \$ pour la CITF et un supplément de 50 000 \$ pour l'Enquête qualitative sur la diffusion des arts menée par l'Association canadienne des organismes artistiques (CAPACOA).

<sup>22</sup> Les crédits parlementaires de 2012-2013 ont été augmentés de 250 000 \$, relativement au Programme national de traduction pour l'édition du livre. De plus, le chiffre des crédits parlementaires tient compte du montant supplémentaire de 127 000 \$ pour la CITF.

<sup>23</sup> Les crédits parlementaires de 2013-2014 ont été accrus de 250 000 \$, relativement à la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 et à un rajustement compensatoire de 536 000 \$. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'un supplément de 127 000 \$ pour la CITF.

<sup>24</sup> Les crédits parlementaires de 2014-2015 ont été accrus en raison d'une hausse additionnelle de 250 000 \$, relativement à la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 et à un rajustement compensatoire de 536 000 \$. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'un supplément de 127 000 \$ pour la CITF.

<sup>25</sup> Les crédits parlementaires de 2015-2016 sont identiques à 2014-2015.

<sup>26</sup> Les crédits parlementaires pour 2016-2017 ont été augmentés de 40 000 000 \$ à la suite de l'annonce du Budget fédéral de 2016, en plus d'une hausse additionnelle de 250 000 \$ en lien avec la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018.

<sup>27</sup> Les crédits parlementaires pour 2017-2018 ont été augmentés de 35 000 000 \$ à la suite de l'annonce du Budget fédéral de 2016, en plus d'un paiement rétroactif de 725 000 \$ reçu au cours de l'année, en guise de rajustement compensatoire.

<sup>28</sup> Le crédit parlementaire pour 2018-2019 a été augmenté de 35 000 000 \$ supplémentaires suite à l'annonce du budget fédéral 2016, plus 200 000 \$ pour la Biennale de Venise en architecture. Il y a également eu une réduction de 200 000 \$ en relation avec la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018.

<sup>29</sup> Le crédit parlementaire pour 2019-2020 a été augmenté de 35 000 000 \$ supplémentaires suite à l'annonce du budget fédéral de 2016.

<sup>30</sup> Le crédit parlementaire pour 2020-2021 a été augmenté de la dernière tranche de 35 000 000 \$ suite de l'annonce du budget fédéral de 2016, ainsi que de 3 059 850 \$ pour un paiement d'ajustement de rétro compensation. Le Conseil des arts a également reçu 62,8 millions de dollars du gouvernement pour la prestation du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 au secteur des arts.

<sup>31</sup> Le niveau de référence de la base du crédit parlementaire a été augmenté de 1,4 million de dollars en 2021-2022 pour un ajustement de la rémunération. Le Conseil des arts a également reçu 121,0 millions de dollars pour la prestation du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport, 25,0 millions de dollars pour relancer le secteur des arts et reprendre ses activités publiques et 0,2 million de dollars pour une contribution à l'UNESCO pour le Fonds d'urgence pour le patrimoine.

<sup>32</sup> Le financement du Conseil provient principalement de crédits parlementaires votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien afin de justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Le prélèvement mensuel est investi dans un compte à taux préférentiel, dans une institution financière, et le Conseil va puiser dans ce fonds pour ses besoins courants de trésorerie. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les crédits reçus par le Conseil dans le cadre du Budget principal des dépenses et du budget supplémentaire totalisaient 423,4 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 87 millions de dollars par rapport à 2021-2022. La diminution du financement est liée à la baisse du soutien d'urgence reçu comparativement à 2021-2022.

<sup>33</sup> Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, les crédits reçus par le Conseil par l'entremise du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses s'élevaient à 369,3 millions de dollars, soit une diminution de 54,0 millions de dollars par rapport à 2022-2023. La diminution du financement est liée à la baisse de l'aide d'urgence.